



Paris, le 19 avril 2012

Janine Le Calvez, Présidente de PRIARTÉM  
PRIARTÉM - Association Loi de 1901  
5, Cour de la Ferme Saint-Lazare 75010 Paris

Madame,

En tant qu'unique candidate écologiste à la présidentielle, je soutiens bien évidemment les actions des associations comme la vôtre, qui se battent pour faire reconnaître les effets des ondes émises par les antennes relais et les téléphone portables.

C'est un combat difficile, car nous ne sommes qu'au début d'une crise sanitaire qui s'annonce effroyable. Près des trois quarts des études publiées concluent à un effet sanitaire, une augmentation de l'inconfort ou des troubles du sommeil a proximité des ondes d'une antenne-relais.

Mais les mises en garde scientifiques sur la dangerosité de la technologie utilisant les ondes sont systématiquement écartées par le lobby des opérateurs de téléphonie mobile. Ces derniers jouent avec la santé des français et c'est inacceptable.

Pour les écologistes, les cas de plus en plus nombreux de personnes électrohypersensibles doivent être pris au sérieux. Or la tendance actuelle est à la «psychiatisation» de cette affection due aux radiofréquences, on cherche à faire disparaître cette population qui souffre au plus haut point.

Les normes appliquées en France ou recommandées à l'international ne sont pas adaptées pour protéger la population. C'est pourquoi je considère qu'il faut appliquer les recommandations du Grenelle des ondes.

Plafonner le rayonnement des antennes-relais à 0,6 V/m permettrait de limiter les risques sanitaires dans la mesure du possible. Un seuil appliqué dans la principauté du Liechtenstein, et testé en Italie (Toscane), et en Espagne, à Valence. Des phases d'expérimentation devaient être lancés en France dans une vingtaine de collectivités volontaires, afin de simuler sur le terrain un abaissement de puissance de l'exposition. Près de trois ans plus tard, il ne reste pas grand chose de ce processus constamment retardé et du volontarisme politique affiché à l'époque.

Le passage à 06 V/m entraînera la multiplication des micro et nano-antennes, moins puissantes et donc moins nocives pour les riverains, qui devront être couplées avec de la fibre optique. Le nier serait méconnaître les besoins des réseaux. Mais multiplier ces petites antennes implique automatiquement des investissements accrus des opérateurs. C'est la véritable raison pour laquelle la FFT ne veut pas en entendre parler. S'ils cèdent, ce sont leurs marges qui s'envolent...

Je considère qu'il est indispensable qu'une information claire, impartiale et contradictoire sur l'état actuel des connaissances soit donnée au citoyen. Il s'agit également de soutenir les collectivités qui se battent face aux opérateurs.

Enfin, rappelons que les observations de l'étude interphone sur le risque de tumeur cérébrale associé à l'usage du mobile sans oreillette et les conclusions officielles du Centre international de recherche sur le cancer (Circ) de l'OMS rendue en mai 2011 confirment les multiples alertes des associations et de certains scientifiques sur le risque de catastrophe sanitaire sans précédent auquel nous sont confrontés à moyen long terme. C'est pourquoi l'usage du téléphone mobile par les enfants, les adolescents doit être déconseillé et interdit du besoin en deçà de quinze ans. Tout politique responsable a le devoir d'agir dans l'intérêt des générations futures.

J'appelle donc les élus, associations, scientifiques, opérateurs, à se réunir pour, ensemble, sortir de l'impasse dans laquelle se trouve la question des ondes électromagnétiques des téléphones portables et des antennes relais.

Eva JOLY



## ENGAGEMENTS

Consciente des enjeux de santé publique posés par la diffusion massive des applications utilisatrices de radiofréquences, je m'engage...

1. à légiférer sur cette question ? OUI

Si, oui, à introduire le principe ALARA dans la loi OUI

Si oui, à fixer une valeur limite d'exposition à 0,6 V/m OUI

2. à rendre la concertation obligatoire avec les citoyens (riverains, locataires, travailleurs...) OUI

3. à rétablir, l'obligation du permis de construire pour toutes les installations d'antennes OUI

4. à définir un périmètre de sécurité autour des établissements sensibles (écoles, crèches...) OUI

5. à interdire l'usage du portable au sein de tous les établissements scolaires OUI

6. à interdire la commercialisation de portables spécifiquement destinés aux enfants (type Babymo, Kiditel...) OUI

7. à interdire le WiFi dans les lieux publics et tout particulièrement dans ceux qui accueillent des enfants OUI

8. à lancer des campagnes d'information sur les dangers des portables sur l'intérêt des connexions filaires - téléphone ou internet - dans les bâtiments et lieux résidentiels OUI

9. à rendre obligatoire la réalisation d'une enquête d'impact sanitaire avant le lancement de toute nouvelle application technologique OUI

10. à initier un grand débat sur la prise en charge sociale et médicale de l'électrosensibilité et la recherche de moyens pour la prévenir OUI

11. à protéger par la loi la liberté de la parole scientifique OUI

12. à mettre en place un réseau global public pour toutes les communications sans fil OUI